

**CAISSE CENTRALE
DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
3CIF**



COMPTES INTERIMAIRES

AU 30 JUIN 2011

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
COMPTES SOCIAUX	18
• BILAN	19
• HORS BILAN	21
• COMPTE DE RESULTAT	22
• ANNEXE	23
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011	53
DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	55

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE- 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013 941 euros
26-28 rue de Madrid - 75008 PARIS
Siren 339 350 712 Rcs Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 JUIN 2011

La question de la dette souveraine des principaux Etats industrialisés a constitué, tout au long du premier semestre 2011, la principale préoccupation des marchés financiers et des agences de notation. La résorption des déficits publics, notamment en Europe, apparaît désormais comme l'objectif prioritaire des gouvernements au risque d'affecter le retour à la croissance engagé en 2010.

En France, le marché de l'immobilier et celui du crédit immobilier sont restés soutenus durant le premier semestre 2011 les taux d'intérêts étant restés faibles malgré leur hausse régulière depuis le quatrième trimestre 2010, la pierre demeurant, par ailleurs, aux yeux des investisseurs privés, le placement présentant, en période de crise, le meilleur degré de sécurité.

Au cours du premier semestre 2011, le Crédit Immobilier de France a vu sa production progresser de 12,40% par rapport à la même période de l'exercice précédent totalisant 2,52 milliards d'euros. Cette nouvelle production a été refinancée conjointement par CIF Euromortgage et la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France, cette dernière assurant, comme les années précédentes, ses autres missions au service du groupe.

LE CREDIT IMMOBILIER DE France - UNE INSTITUTION CENTENAIRE

Organisme centenaire, le Crédit Immobilier de France s'est structuré, tout au long du vingtième siècle autour des Sociétés anonymes de Crédit Immobilier (les "SACI") dont les plus anciennes remontent à 1908. Aux termes de la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006 ratifiant l'ordonnance du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, les SACI ont été transformées en sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (les "SACICAP") avec, pour objet principal, la réalisation de toutes opérations d'accession à la propriété de l'habitat destinées à des personnes à revenus modestes et, à titre subsidiaire, la réalisation, notamment dans un objectif de mixité sociale, de toutes opérations d'aménagement destinées en tout ou partie à des opérations d'habitat ainsi que toutes opérations de constructions, de rénovation et de prestations de services liées à l'habitat. Les SACICAP sont autorisées à détenir, directement ou indirectement, des participations dans toute société ayant pour objet, soit la réalisation de toutes opérations d'habitat et de toutes prestations de services liées à l'habitat, soit la fourniture à toute personne physique de produits et services bancaires concourant aux opérations liées à l'habitat. Les SACICAP sont regroupées en une Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété ("UES-AP") chargée, notamment de délivrer un avis conforme préalablement à toute prise et cession de participation directe ou indirecte des SACICAP.

Ce nouveau cadre législatif consacre les SACICAP comme opérateurs de proximité, dont le fort ancrage territorial s'appuie sur un actionnariat diversifié réparti en collèges dont l'un d'entre eux comprend impérativement des organismes HLM et un autre des collectivités territoriales et leurs groupements. Il attribue également aux SACICAP d'importantes missions sociales dans le cadre de conventions entre l'État et l'UES-AP. C'est ainsi que le 16 avril 2007, l'UES-AP a signé avec l'Etat une convention d'une durée de six ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008. Après avoir constaté qu'en dépit d'un environnement économique et financier difficile les objectifs assignés aux SACICAP avaient été atteints sur la période intermédiaire de trois ans, l'Etat a souhaité compléter cette convention et la proroger jusqu'au 31 décembre 2017.

Aux termes du nouvel accord signé avec l'Etat le 8 décembre 2010, les SACICAP s'engagent désormais à :

- initier sur l'ensemble du territoire national divers programmes immobiliers portant sur la construction de 25.000 logements en accession sociale à la propriété - sous forme d'habitat groupé ou individuel - sur une période de dix ans courant à compter du 1^{er} janvier 2008,
- employer chaque année aux missions sociales qui leurs sont confiées par l'Etat (accession à la propriété, amélioration et mise aux normes de l'habitat des populations modestes, âgées ou handicapées, lutte contre la précarité énergétique),

une somme au moins égale au tiers de leur bénéfice distribuable, avec un objectif global et collectif de financement en dix ans compris entre 340 et 500 millions d'euros.

Tout en conservant une structure de droit privé, les SACICAP sont ainsi parvenues à conforter le rôle qui a toujours été le leur, celui de partenaire fidèle de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de développement et de revitalisation de l'habitat social.

Concernant plus particulièrement les activités crédit et distribution des prêts immobiliers, l'article 3 de la loi du 18 décembre 2006 a décidé leur regroupement au sein d'un nouveau réseau (le "Réseau" ou le "Groupe") qui conserve la dénomination "Crédit Immobilier de France" composé de l'ensemble des entités concourant à la réalisation des activités de prêts du précédent réseau. Ces entités sont principalement représentées par CIFD et les établissements de crédit qu'elle contrôle : la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, CIF Euromortgage, les 11 SFR et BPI.

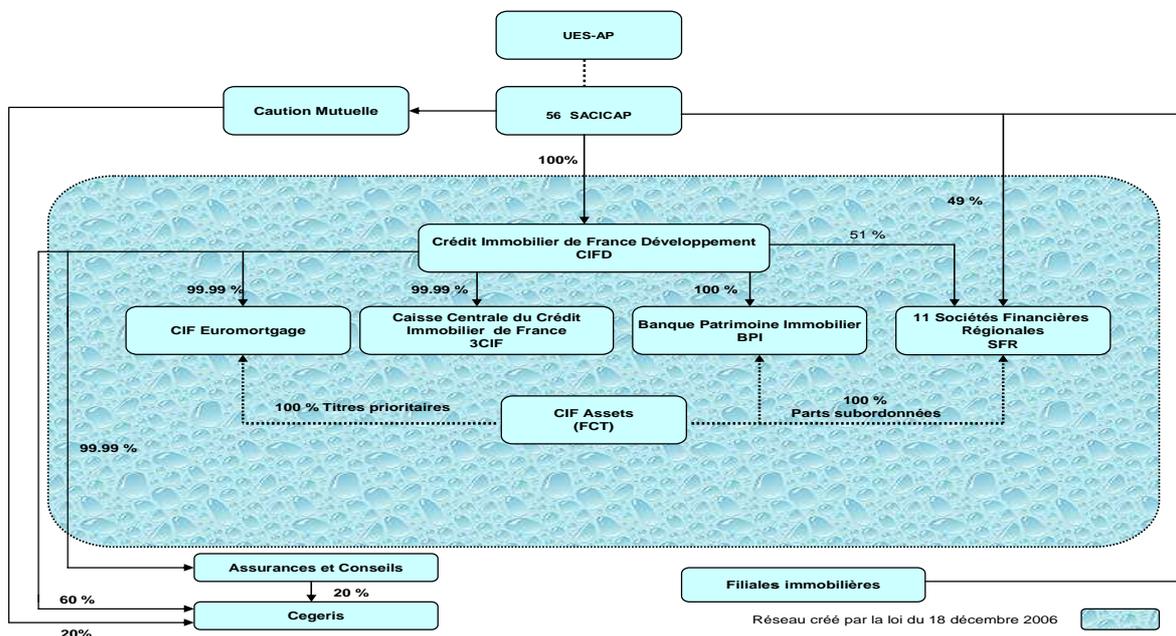
Au sein de ce nouveau Réseau, CIFD, filiale à 100% des SACICAP se voit conférer le statut d'organe central au sens de la loi bancaire.

Les filiales financières opérationnelles (les "Filiales Opérationnelles") constituées des SFR et de BPI demeurent, comme précédemment, en charge de la distribution des crédits immobiliers aux particuliers, couvrant largement les différents segments de clientèle tout en conservant une compétence forte sur les ménages à revenus modestes.

CIF Euromortgage et la 3CIF demeurent, pour leur part, en charge d'apporter à ces Filiales Opérationnelles les ressources nécessaires à leurs activités prêtesuses.

Ce dispositif est complété de la Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France, organisme habilité à délivrer des garanties financières liées à l'exercice des activités immobilières, d'Assurances et Conseils et de Cegeris, cabinets de courtage et d'expertise en assurances. Trouve enfin sa place dans l'architecture du Réseau et notamment dans son processus de refinancement, CIF Assets, le fonds commun de titrisation (le "FCT") interne du Crédit Immobilier de France.

Au 30 juin 2011, la structure du Réseau du Crédit Immobilier de France issue de la loi du 18 décembre 2006 est la suivante :



LA 3CIF – LA BANQUE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Etablissement de crédit agréé en qualité de banque, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est en charge, au sein du Groupe, des trois principales missions suivantes :

- le refinancement à court terme du Groupe ainsi que - pour la part non assurée par CIF Euromortgage - son refinancement à moyen et long terme,
- la négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux et de change des membres du Groupe,
- la gestion des réserves de liquidité du Groupe.

Au service du Groupe, la 3CIF n'exerce pas d'activité pour compte propre. Elle ne prend aucune position spéculative et ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur des actifs à risque ou toxiques.

A - REFINANCEMENT

I°- EMISSIONS :

A - EMISSIONS ET RESSOURCES A LONG ET MOYEN TERME

Au cours du premier semestre 2011 les deux structures de refinancement du Crédit Immobilier de France - CIF Euromortgage et la 3CIF ont levé sur les marchés l'équivalent de 3,65 milliards d'euros de ressources à moyen et long terme contre 2,87 milliards d'euros au cours du premier semestre 2010 et 5,95 milliards d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2010.

Sur cette production de 3,65 milliards d'euros, la part de la 3CIF s'établit à 1,13 milliard d'euros principalement constituée d'une émission publique de 900 millions d'euros, la plus importante réalisée par la société depuis sa constitution, abondée fin mai 2011 par une tranche supplémentaire de 100 millions d'euros portant la souche à 1 milliard d'euros. Par ces opérations et malgré la crise, la 3CIF a prouvé sa capacité à réunir sous son nom, un large panel d'investisseurs

Liste des émissions réalisées par la 3CIF au cours du premier semestre 2011

Code Isin	Date Valeur	Date Echéance	Taux	Devise	Montant devises	Montant euros
XS0573591293	05/01/2011	05/01/2013	Structuré	Euro	-	25 000 000
XS0578465857	21/01/2011	21/01/2041	Fixe	Euro	-	35 000 000
XS0580359478	21/01/2011	21/01/2016	Structuré	Euro	-	3 000 000
XS059959953	10/03/2011	10/03/2014	Fixe	Euro	-	900 000 000
XS0618461585	26/04/2011	26/04/2013	Fixe	Yen	1 000 000 000	8 602 151
XS0608997382	28/04/2011	02/04/2017	Structuré	Euro	-	10 000 000
FR0010807461	16/05/2011	08/01/2018	Fixe	Euro	-	3 000 000
XS059959953	27/05/2011	10/03/2014	Fixe	Euro	-	100 000 000
XS0634953953	07/06/2011	07/06/2013	Structuré	Euro	-	15 000 000
XS0634954092	07/06/2011	07/06/2014	Structuré	Euro	-	15 000 000
XS0639153518	16/06/2011	31/03/2014	Euribor 3	Euro	-	20 000 000
Total						1 134 602 151

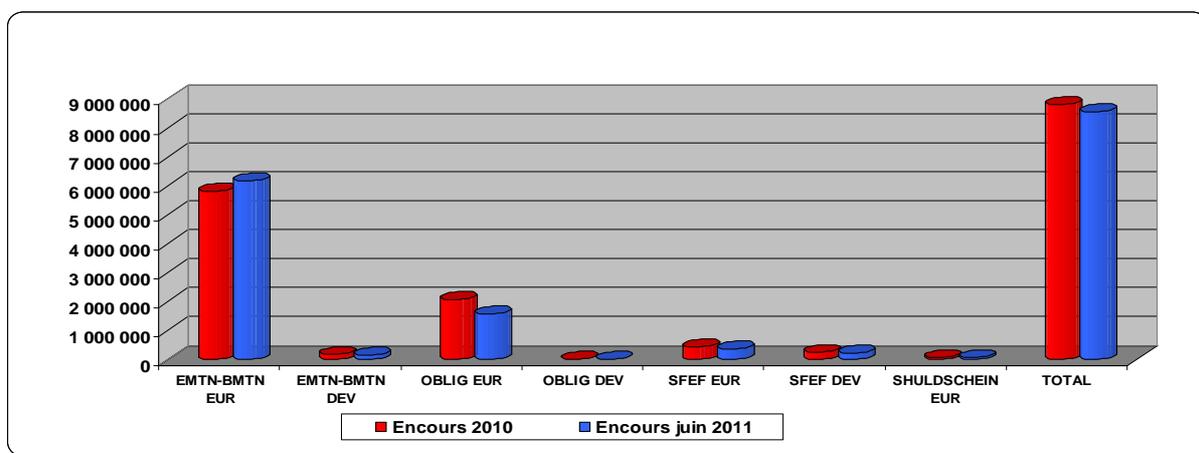
Au cours du premier semestre 2011, la 3CIF a procédé au remboursement de plusieurs de ses emprunts arrivés à échéance pour un montant de 1,32 milliard d'euros et, dans le cadre de la gestion de sa dette, au remboursement anticipé de plusieurs autres emprunts à concurrence de 14 millions d'euros.

Compte tenu de ces diverses opérations, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF, incluant un reliquat de 601,14 millions d'euros de ressources levées en 2008 et 2009 auprès de la Société de financement de l'économie française - SFEF, ressort, au 30 juin 2011, à 8,49 milliards d'euros contre 8,74 milliards d'euros au 31 décembre 2010. En dépit de la diminution de cet encours, la hausse régulière des taux constatée depuis le second semestre 2010 et notamment de celle de l'Euribor 3 mois sur la base duquel sont swappées les émissions de la société, le coût global de la dette à moyen et long terme de la 3CIF apparaît, au 30 juin 2011, en augmentation par rapport au 31 décembre 2010 pour s'établir à 84,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, la dette obligataire de la 3CIF demeure majoritairement libellée en euros. Conformément aux règles de gestion que s'impose la société, la dette en devise est immédiatement transformée en euros.

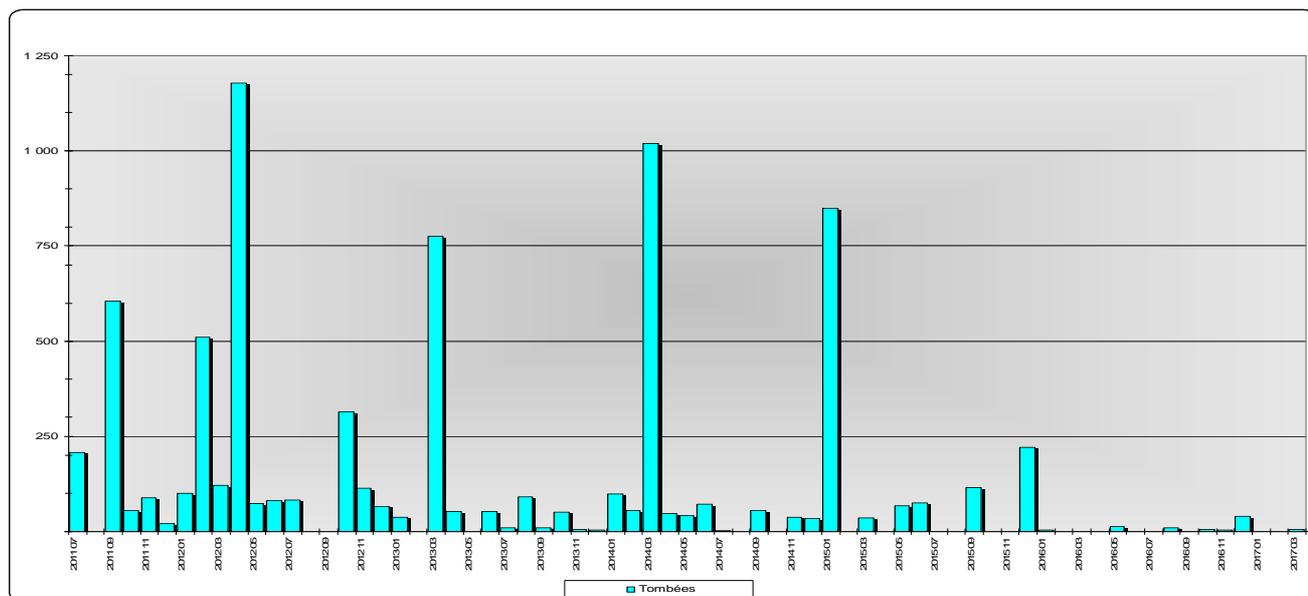
Entre le 31 décembre 2010 et le 30 juin 2011, la répartition euro/devise de la dette à moyen et long terme de la 3CIF avait évolué de la manière suivante :

Répartition de l'encours de la dette MLT du 31/12/10 au 30/06/11



A la clôture du premier semestre 2011, l'échéancier de la dette à moyen et long terme de la société présente le profil suivant :

Echéancier de la dette à moyen et long terme de la 3CIF au 30 juin 2011



B - ÉMISSIONS ET RESSOURCES A COURT TERME

La 3CIF refinance ses besoins à court terme principalement au travers de ses programmes d'émission de titres de créances négociables et d'euro commercial paper. Elle est notamment restée active sur le marché des certificats de dépôt tout au long du premier semestre 2011, le montant total de ses émissions s'élevant à 29,56 milliards d'euros représentant, au 30 juin 2011 un encours de 5,36 milliards d'euros contre 4,23 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation des opérations internes réalisées avec CIF Assets et CIF Euromortgage. En capitaux moyens les ressources à court terme représentées par un titre apparaissent en légère hausse à 4,87 milliards d'euros au 30 juin 2011 contre 4,79 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

La 3CIF a bénéficié, par ailleurs, de diverses liquidités obtenues dans le cadre de prêts à terme, d'opérations au jour le jour et de pensions conclues sur le marché interbancaire, l'ensemble de ces ressources présentant un encours de 8,12 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2011 contre 8,04 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Ces ressources sont principalement constituées, au 30 juin 2011, de 2,57 milliards d'euros de prêts à terme consentis par les filiales Opérationnelles, de 1,53 milliard d'euros provenant du prêt à court terme consenti par CIF Euromortgage et garanti par un ensemble de créances éligibles aux sociétés de crédit foncier dans les termes de l'article L.211-38 du Code, et d'un concours de 2,7 milliards d'euros résultant de la mobilisation, par la 3CIF d'un ensemble de créances hypothécaires en application des dispositions des articles L.313-42 et suivants du même Code. Enfin, 158,93 millions d'euros résultaient d'emprunts à court terme souscrits en dehors du Groupe.

La 3 CIF n'a plus eu recours au financement de la Banque Centrale Européenne depuis l'arrivée à échéance de ses derniers emprunts au cours du second semestre 2010

La charge de la dette à court terme apparaît en hausse de 26,4 millions d'euros au 30 juin 2011, essentiellement due à la hausse des taux enregistrée au cours de la période, la partie de la charge résultant de l'augmentation des volumes ne contribuant à cette hausse qu'à hauteur de 7,2 millions d'euros.

2°- MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES :

Depuis le second semestre 2006, les sociétés du groupe se refinancent auprès de la 3CIF majoritairement dans le cadre de la ressource "evergreen", autorisation de découvert bancaire sans limitation de durée mais qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert constaté au jour de cette résiliation, en prêt à 7 ans remboursable *in fine*. Ce mécanisme qui offre une grande souplesse d'utilisation permet aux sociétés du Groupe de disposer, à tout moment et à concurrence de leurs besoins réels, des liquidités nécessaires à leur production de prêts. Ainsi le recours des sociétés à cette ressource augmente-t-il régulièrement au fil de l'eau jusqu'à atteindre son maximum la veille du rechargement de CIF Assets pour se réduire ensuite dès réception des sommes reçues lors de ce rechargement pour augmenter à nouveau, au fur et à mesure de la nouvelle production des sociétés et ce jusqu'au nouveau rechargement de CIF Assets. L'encours moyen de cette ressource livrée au cours du premier semestre 2011 s'établit à 2,85 milliards d'euros contre 3,43 milliards d'euros au titre de l'exercice 2010, l'encours total ressortant respectivement aux 30 juin 2011 et 31 décembre 2010 à 5,98 milliards d'euros et 6,20 milliards d'euros. Les conventions conclues avec les sociétés du groupe dans le cadre de la mise à disposition de la ressource evergreen prévoient que la 3CIF peut demander aux bénéficiaires des garanties sous forme de remises de créances dans les conditions mentionnées à l'article L.211-38 du Code.

Parallèlement à la ressource evergreen, la 3CIF a mis à la disposition des sociétés du Groupe, pour un encours ressortant à 8,61 milliards d'euros au 30 juin 2011, diverses autres ressources principalement constituées de prêts à court terme collatéralisés, de lignes de liquidités à trois, six et douze mois et de divers crédits de trésorerie.

La 3CIF détient également une série de prêts consentis à CIFD dont l'encours ressort, au 30 juin 2011, à 2 milliards d'euros.

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations et des opérations anciennes conclues antérieurement à la mise à disposition de la ressource evergreen, l'encours total des prêts livrés par la 3CIF s'établit à 16,59 milliards d'euros au 30 juin 2011 contre 15,05 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les revenus enregistrés au cours du premier semestre 2011 sur les prêts consentis par la 3CIF ressortent à 148,50 millions d'euros en augmentation sensible par rapport à ceux de l'exercice 2010 proratisé qui s'établissaient à 185,91 millions d'euros.

B - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La seconde mission de la 3CIF consiste à livrer aux entités du Crédit Immobilier de France les instruments de couverture nécessaires à leur immunisation aux risques de taux et de change. A ce titre, la 3CIF a vendu, au cours du premier semestre 2011, un ensemble d'instruments financiers à terme pour un montant notionnel de 96,17 milliards d'euros contre 189,71 milliards d'euros au cours de l'exercice 2010.

Instruments financiers vendus au groupe par la 3CIF
Aux 31 décembre 2010 et 30 juin 2011

Produits vendus aux sociétés du Groupe	31 décembre 2010 (millions €)	30 juin 2011 (millions €)
Ventes de Caps	434	344
Ventes de FRA	3 617	835
Ventes de Swaps de taux LT	7 406	1 887
Ventes de Swaps de taux CT	178 257	93 101
Total notionnel	189 714	96 167

Les swaps d'une durée inférieure à 1 an qui constituent l'essentiel des produits de couverture vendus par la 3CIF ont principalement bénéficié à CIF Euromortgage.

C - GESTION DES LIQUIDITES DU GROUPE

La 3CIF a enfin pour troisième mission de constituer et de gérer les réserves de liquidité du Crédit Immobilier de France à concurrence, au minimum, du montant des fonds propres consolidés de celui-ci afin de lui permettre de poursuivre ses activités prêteuses même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés.

Le volume des réserves de liquidités a fortement varié entre le 31 décembre 2010 et le 30 juin 2011 passant de 3,62 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2010 à 2,37 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2011. Cette situation ne traduit pas un appauvrissement des réserves de la 3CIF, le montant du portefeuille au 30 juin 2011 étant conforme à l'encours habituellement conservé par la 3CIF dont la cible se situe aux alentours de 2,4 milliards d'euros. La situation exceptionnelle du 31 décembre 2010 résultait, en effet, de la conservation par la 3CIF des titres de CIF Assets émis à l'occasion du rechargement d'octobre 2010 et non intégralement cédés à CIF Euromortgage avant la clôture de l'exercice 2010.

Ces cessions sont intervenues au cours du premier semestre 2011 et au 30 juin 2011, la 3CIF ne détenait plus aucun titre émis par CIF Assets.

Au cours du premier semestre 2011, la 3CIF a principalement investi en covered bonds pour 73 millions d'euros, en titres d'Etat et assimilés pour 30 millions d'euros et en RMBS pour 15 millions d'euros.

Nettes des acquisitions réalisées au cours du semestre et des titres arrivés à échéance, les réserves de liquidités sont investies, au 30 juin 2011 :

- dans des fonds d'Etat pour 672,15 millions d'euros contre 667,15 millions d'euros au 31 décembre 2010,
- dans des FRN bancaires pour 356 millions d'euros contre 648 millions d'euros au 31 décembre 2010,
- dans des "covered bonds" et titres assimilés notés AAA pour 528 millions d'euros contre 455 millions d'euros au 31 décembre 2010, la 3CIF ayant décidé d'anticiper les futures règles sur la liquidité des établissements de crédit prévues par la réglementation européenne.
- à concurrence de 817,30 millions d'euros, dans des Residential mortgage backed securities (RMBS) pour la plupart, éligibles aux opérations de mobilisation de la Banque Centrale Européenne. Les RMBS sont exclusivement

représentatifs de titrisations primaires de crédits hypothécaires accordés à des particuliers. Ils ne sont, pour aucun d'entre eux, adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples. Il ne sont pas davantage représentatifs de crédits immobiliers à risque distribués aux Etats-Unis.

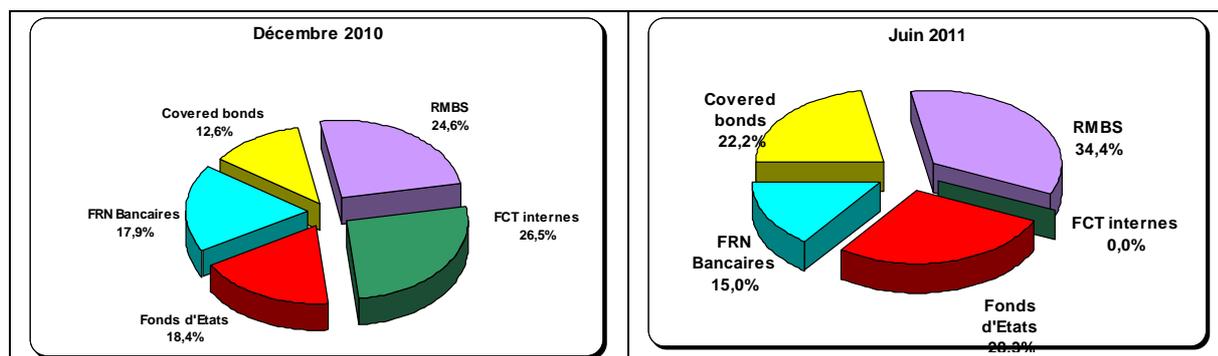
Les titres, autres que ceux émis par CIF Assets qui ont vocation à être, à terme, détenus par CIF Euromortgage, sont, depuis 2008, majoritairement classés en portefeuille d'investissement

Déduction faite des encours de CIF Assets, l'encours du montant de la réserve de liquidités diminue de 287,79 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

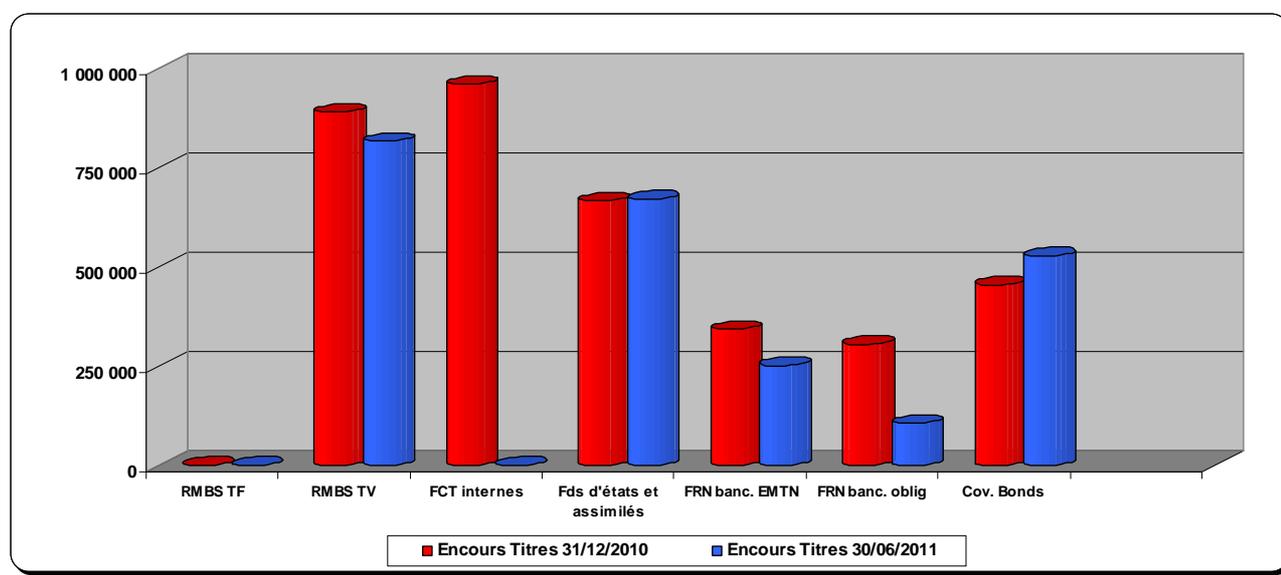
**Encours et capitaux moyens de la réserve de liquidités
au 30 juin 2011**

Titres	Capitaux moyens au 31/12/10	Encours au 31/12/10	Capitaux moyens au 30/06/11	Encours au 30/06/11
- RMBS taux fixe	0	0	0	0
- RMBS taux variable	973 717	891 092	857 889	817 298
- Titrisations externes	973 717	891 092	857 889	817 298
- CIF Assets parts A	709 270	961 717	152 817	0
- BPI MM parts A	1 130	0	0	0
- Titrisations internes	710 400	961 717	152 817	0
Total RMBS	1 684 117	1 852 809	1 010 707	817 298
- Fonds d'Etat	712 029	667 147	674 495	672 147
Total fonds d'Etat	712 029	667 147	674 495	672 147
- FRN bancaires EMTN	388 252	343 000	301 182	251 000
- FRN bancaires obligations	301 358	305 000	254 171	105 000
Total FRN bancaires	689 610	648 000	555 354	356 000
- Covered bonds	209 288	455 000	497 552	528 000
Total réserve de liquidités (hors titrisations internes)	2 584 644	2 661 238	2 585 290	2 373 444
Total réserve de liquidités	3 295 044	3 622 955	2 738 107	2 373 444

Structure de la réserve de liquidités aux 31 décembre 2010 et 30 juin 2011



Evolution de la réserve de liquidités du 31 décembre 2010 au 30 juin 2011



Les intérêts produits par le portefeuille s'élèvent, au titre du premier semestre 2011, à 29,67 millions d'euros contre 53,43 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Au cours du premier semestre 2011, la 3CIF a également réalisé un certain nombre d'opérations de placements à court terme qui contribuent à la liquidité du Groupe et dont l'encours, au 30 juin 2011, était constitué des éléments suivants :

- des prêts à terme pour un montant de 2 milliards d'euros principalement accordés à la BCE,
- un prêt JJ de 110 000 euros
- un dépôt en compte courant de 409 027 euros,

Enfin, la 3CIF avait effectué depuis le début de l'exercice 2011, diverses remises en garanties effectuées auprès de contreparties sur opérations de marché à terme pour un montant ressortant, au 30 juin 2011, à 1,15 milliard d'euros.

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

A - RISQUES FINANCIERS

Le Conseil d'Administration de CIFD décide les limites de risques financiers au niveau du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux ; il approuve les conventions de gestion actif-passif.

Limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des Risques Financiers du Groupe (CRFG) et sont revues au moins annuellement. Le CRFG est en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du Groupe CIF. Il est présidé par le Président Directeur Général du Conseil d'Administration de CIFD. Ce comité propose, au moins annuellement au Conseil d'Administration de CIFD, la révision des conventions de gestion actif-passif et des limites de sensibilités au risque de taux. Il analyse au moins trimestriellement les expositions aux risques financiers du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux. Les décisions du CRFG sont mises en œuvre sous la supervision de la direction financière du groupe.

I - RISQUE D'ILLIQUIDITE

A - PRINCIPES :

Les financements du Groupe sont calibrés afin de lui permettre d'être autonome vis-à-vis des marchés pendant une période d'au moins 6 mois. Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des postes de bilan - croissance de l'encours et remboursements des lignes de refinancement - l'autonomie financière du Groupe nécessite l'entretien d'une réserve de liquidité.

Les besoins de financement du Groupe sont essentiellement couverts par des emprunts à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe hiérarchise ses accès au refinancement en privilégiant les émissions d'obligations foncières (financement sécurisé) via CIF Euromortgage et les emprunts obligataires émis par la 3CIF (senior unsecured). Une partie du refinancement peut être réalisée à court terme sur le marché interbancaire (émissions de certificats de dépôts ou de pensions). Enfin, le Groupe qui dispose d'un important volume d'actifs éligibles, peut participer aux appels d'offres de la BCE.

B - METHODOLOGIE

Le Groupe calibre et ajuste ses programmes de financement annuels en fonction des prévisions de production nouvelle.

La répartition de ses programmes entre les deux canaux de refinancement du Groupe que sont CIF Euromortgage et la 3CIF est réalisée en tenant compte d'une part, des prévisions d'évolution du « cover pool » de CIF Euromortgage et, d'autre part, en fonction des volumes que le marché est en capacité d'absorber pour chacun de ces deux canaux.

Une gestion prudente nécessite de diversifier au mieux les canaux et instruments de refinancement. De ce fait, outre les émissions obligataires sécurisées ou non, le Groupe entretiendra un portefeuille de refinancement court terme via l'émissions de certificats de dépôt et d'euro commercial paper ou des prises en pensions, ...

Compte-tenu de la sécurité apportée aux investisseurs par la notation AAA des obligations foncières, les réserves de liquidité ne couvrent pas les besoins de financement de CIF Euromortgage. En effet, à l'intérieur de ce dispositif, CIF Euromortgage dispose de règles propres, plus contraignantes, dont le respect contribue à l'obtention de la notation AAA des obligations foncières émises.

C - STRESS TESTS

La gestion de la liquidité est pilotée afin de permettre au Groupe de poursuivre son activité normalement en cas de non renouvellement des emprunts CIF Euromortgage ou 3CIF arrivant à échéance.

De ce fait, des réserves de liquidité sont entretenues et permettent au Groupe une autonomie de six mois durant lesquels ces titres pourront être cédés ou mis en pension sur le marché interbancaire. En cas de fermeture de ce dernier, le Groupe participera aux appels d'offres de la BCE.

Dans le cas où le marché des obligations foncières se fermerait, CIF Euromortgage ne souscrirait pas aux titres créés par le Groupe dans le cadre des rechargements semestriels de son Fonds Commun de Titrisation (CIF Assets). Les titres prioritaires émis par CIF Assets, éligibles au refinancement par la BCE, seraient souscrits par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe.

D - TESTS DE ROBUSTESSE PERIODIQUES

Afin de valider la robustesse des travaux de calibrage des programmes d'émissions annuels, des indicateurs sont calculés sur une fréquence au moins bimensuelle et permettent d'évaluer les besoins de financement quotidiens sur douze mois glissants.

Les règles de gestion de la liquidité sont revues au moins annuellement par le Conseil d'administration de CIFD.

La règle d'autonomie financière du Groupe pendant une durée d'au moins 6 mois est respectée au 30/06/2011 comme elle le fut tout au long du premier semestre 2011.

2 RISQUE DE TAUX

En l'absence d'opérations pour compte propre, les limites de risque de taux de la 3CIF sont extrêmement réduites. Le risque de taux est mesuré dans le cadre des normes de gestion actif-passif du Groupe et d'une méthodologie déterminée par le comité des risques financiers Groupe.

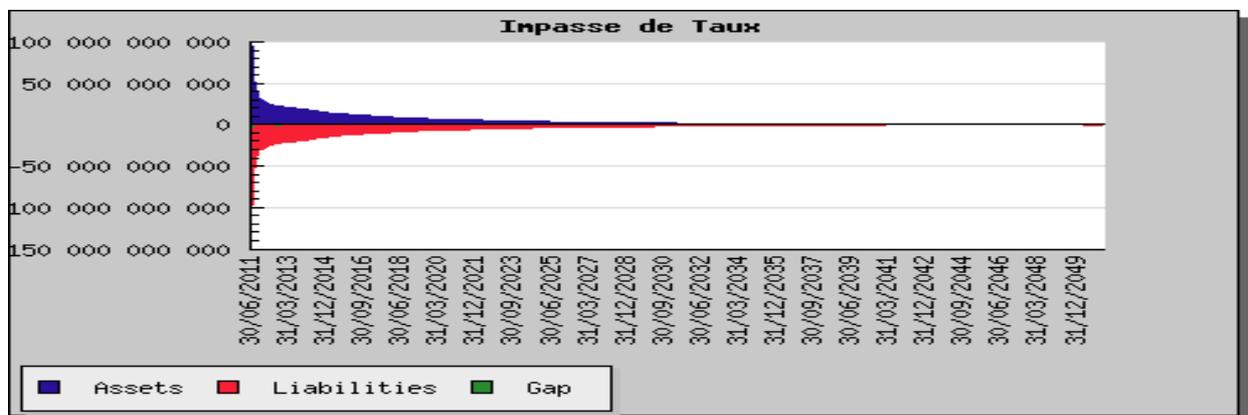
Les limites sont fixées au niveau du Groupe consolidé et sont déclinées au niveau de chaque filiale. Ces limites sont ainsi consignées au paragraphe 4.3 du Livre 4 du Règlement Intérieur du Groupe validé par le Conseil d'Administration de CIFD du 27/11/2007.

Dans le cadre de la révision annuelle de ces limites, le Conseil d'Administration de CIFD a, lors de sa réunion du 27 mai 2010, décidé des limites suivantes en vigueur à partir du 1er juillet 2010 :

- La sensibilité du résultat de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 1% doit être inférieure à 4,5 millions d'euros.
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 2% doit être inférieure à 35 millions d'euros.

Ces limites ont été confirmées par le Conseil d'administration de la 3CIF lors de sa réunion du 15 mars 2011.

Au 30 juin 2011, l'impasse de taux de la société présentait le profil suivant :



A cette date, les sensibilités de la 3CIF s'établissaient ainsi :

- la sensibilité du résultat était de 0,5 million d'euros et respectait donc la limite fixée à 4,5 millions d'euros ;
- la sensibilité de la VAN du bilan était de 33.6 millions d'euros et respectait donc la limite fixée à 35 millions d'euros.

Risque de change

Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre de positions de change.

Les émissions d'emprunts, de la 3CIF, libellées en devises donnent lieu, dès leur réalisation, à la conclusion de swaps lui assurant une couverture immédiate de son risque de change.

B - LE RISQUE DE CREDIT SUR LES CONTREPARTIES FINANCIERES

La 3CIF ne distribue pas de crédits aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe sont couverts par le mécanisme de solidarité interne. En revanche, elle est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe. Ces risques résultent pour l'essentiel, de l'acquisition par la 3CIF de titres et valeurs dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que des instruments financiers à terme - swaps, caps, floors, etc ... - achetés dans le cadre de la couverture des risques financiers du Groupe.

Ces instruments financiers à terme sont tous souscrits dans le cadre de la gestion du bilan, avec pour unique objectif la couverture des positions.

Chaque contrepartie financière fait l'objet d'une notation interne au Crédit Immobilier de France, ce système étant conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées (Moody's, Fitch, S&P). L'échelle de notation interne est comparable à celle des agences de notation avec les signes de S&P.

La 3CIF s'impose de ne traiter, sauf exception justifiée, qu'avec les contreparties dont la notation long terme est, au moins, égale à A-.

Le portefeuille de titres bancaires « non sécurisés » détenus par la 3CIF au 30 juin 2011 se répartit à 53 % sur des contreparties notées AA, 40% sur des contreparties notées A, 2% sur des contreparties notées BBB et 5% notées BB. Au 30 juin 2011, deux lignes ne bénéficient plus d'une notation au moins égale à A- du fait de la dégradation de leurs émetteurs. Il s'agit des titres émis par SNS Bank et Allied Irish Bank pour des montants respectifs de 5 et 14 millions d'euros. Ces titres sont gérés en extinction avec les dates de maturité respectives rapprochées soit le 06/02/2012 pour le titre SNS Bank et le 15/09/2011 pour le titre Allied Irish Bank.

La répartition géographique du portefeuille bancaire de titre « non sécurisés » fait apparaître une exposition de 42% sur la France suivie de l'Italie à 21%, de l'Espagne à 13%, et le Royaume Uni à 6%. Les 18% restant se répartissent entre L'Irlande, la Norvège, le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas.

La 3CIF détient par ailleurs un portefeuille de covered bonds, tous notés AAA.

Le portefeuille de RMBS de la 3CIF est exclusivement composé de titres prioritaires issus de la titrisation de prêts immobiliers résidentiels accordés à des particuliers dans la Communauté Européenne. Ces titres étaient tous, lors de leur émission, notés AAA par une ou plusieurs agences de notation.

A la clôture du premier semestre 2011, les RMBS détenus par la 3CIF restent tous notés AAA par au moins 1 agences de notation de notation à l'exception :

- des titres prioritaires émis par Emerald Mortgage n° 4 dont la 3CIF détient, au 30 juin 2011, un encours d'environ 24 millions d'euros et dont la notation s'établit à Baa1 par Moody's et A par Fitch.
- des titres prioritaires émis par des RMBS portugais (Hipototta n°5, Lusitano Mortgage n°2, n°3, n°5, Magellan Mortgage n°4) dont la 3CIF détient, au 30 juin 2011, un encours de 94,11 millions d'euros. Les notations de ces titres prioritaires sont inférieures à AA+ par deux voire les trois agences.

Ainsi au 30 juin 2011 et en dépit de l'évolution des notations qui vient d'être décrite, le portefeuille de titrisation de la 3CIF justifie, à hauteur 85% de son encours d'une notation AAA délivrée par au moins une agence de notation.

En vue d'une meilleure appréciation de son risque, le Crédit Immobilier de France a développé, courant 2009, un outil lui permettant de simuler divers scénarii de stress sur son portefeuille de RMBS. Les simulations opérées font apparaître un niveau de risque satisfaisant. A titre d'exemple, les pertes évaluées dans le cas d'un scénario de stress impliquant une sinistralité très élevée et une baisse de 20% à 50% de la valeur des biens immobiliers demeurent marginales comparativement à l'encours total.

La 3CIF conclut, par ailleurs, des opérations sur instruments financiers à terme avec plusieurs contreparties bancaires. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'une convention de type ISDA ou FBF complétée par une annexe "Remise en Garantie"

aux termes de laquelle la partie qui est en risque sur l'autre peut lui demander le versement d'espèces ou de titres en garantie de ce risque déduction faite, s'il y a lieu, de la franchise prévue au contrat. Dans le cadre de ces opérations, la 3CIF a régulièrement effectué des remises à ses contreparties pour un encours s'établissant, au 30 juin 2011, à 1,15 milliard d'euros. Durant la même période, elle a reçu des dépôts de ses contreparties pour un encours ressortant, à la même date, à 53,71 millions d'euros.

Toutes les contreparties de la 3CIF justifient aujourd'hui d'une notation minimum A- à l'exclusion de deux d'entre elles qui ont vu leur notation long terme ramenée à BBB.

RESULTATS FINANCIERS

I - COMPTE DE RESULTAT

Au 30 juin 2011, les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 823,37 millions d'euros contre 886,38 millions d'euros au 30 juin 2010 et 1,71 milliard d'euros au 31 décembre 2010. Les intérêts et charges assimilés ressortent à 807,24 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 879,85 millions d'euros au 30 juin 2010 et 1,69 milliard d'euros au 31 décembre 2010. Les intérêts et produits assimilés ont bénéficié de l'augmentation des taux constatée à partir de la fin 2010. Leur montant apparaît toutefois inférieur à celui au 30 juin 2010, en raison notamment de l'encours plus important, à la fin du premier semestre 2010, du portefeuille titres qui comprenait alors un volume significatif de titres de CIF Assets cédés, par la suite, à CIF Euromortgage. Les intérêts et charges assimilés sont, naturellement eux aussi affectés par la par l'effet cumulé de la hausse des taux et de l'écartement des spreads d'émission mais la diminution du volume global de la dette de la société en réduit toutefois les effets en valeur absolue.

Les commissions perçues ressortent à 1,25 million d'euros tandis que les commissions payées s'établissent à 843 milliers d'euros en baisse par rapport au 30 juin 2010.

Au 1^{er} janvier 2008, la 3CIF avait procédé à une analyse détaillée de son portefeuille titres. Après avoir constaté l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et considéré l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il avait été décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie de ce portefeuille pour un montant de 2,01 milliards d'euros, la dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,06 millions d'euros étant reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. D'autre part, pour les mêmes raisons, il a été transféré courant 2010, une partie du portefeuille des titres de placement résiduel pour un montant de 525 millions déprécié à hauteur de 1,72 million au 31 mars 2010. La reprise de ces dépréciations se traduit par un gain de 3,7 milliers d'euros dans le compte de résultat au 30 juin 2011.

A la clôture du premier semestre 2011, le produit net bancaire s'établit à 19,54 millions d'euros contre 17,49 millions d'euros au 30 juin 2010 et 29,30 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Déduction faite des charges d'exploitation, en hausse par rapport au semestre précédent, comprenant notamment une somme de 4,22 millions d'euros versée à CIF Euromortgage au titre de la convention de rémunération complémentaire renouvelée pour l'année 2011, le résultat brut d'exploitation s'établit, à la clôture du premier semestre 2011, à 13,52 millions d'euros contre 12,10 millions d'euros au 30 juin 2010 et 19,04 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Déduction faite d'une dotation en coût du risque de 470 milliers d'euros au titre de la contribution de la 3CIF aux pertes de I-CIF, le GIE informatique du Crédit Immobilier de France, le résultat d'exploitation ressort à 13,05 millions d'euros.

Après enregistrement d'une perte sur immobilisations et d'un impôt sur les bénéfices de 3,62 millions d'euros, le résultat net s'établit, à la clôture du premier semestre 2011 à 10,38 millions d'euros.

2 - BILAN

Le total du bilan au 30 juin 2011 s'établit à 23,33 milliards d'euros contre 23,26 milliards d'euros au 30 juin 2010 et 22,40 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

- **A l'actif**

- les créances sur établissements de crédit s'élèvent, à la clôture du semestre à 17,16 milliards d'euros contre 14,87 milliards d'euros à fin 2010 et se répartissent en 505,64 millions d'euros de créances à vue et 16,65 milliards d'euros de créances à terme. Ces créances n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation dans les comptes de la société,
- Les créances clients ressortent à 2,09 milliards d'euros contre 2,03 milliards d'euros au 31 décembre 2010 et sont principalement constituées de prêts consentis à CIFD, la holding du Crédit Immobilier de France dont, notamment auxquels s'ajoutent un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement, des prêts octroyés à diverses sociétés anonymes d'HLM et des contributions du Crédit Immobilier de France aux actions de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,
- les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 1,78 milliard d'euros contre 3 milliards d'euros au 31 décembre 2010,
- le poste " autres actifs" qui ressort à 1,27 milliard d'euros comprend essentiellement, à concurrence de 1,15 milliard d'euros des dépôts de garantie effectués par la 3CIF auprès de ses contreparties sur opérations de couverture,
- le compte de régularisation qui ressort à 443,19 millions d'euros intègre, en particulier une somme de 385,76 millions d'euros au titre d'intérêts courus et non échus sur swaps.

- **Au passif**

- Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 5,12 milliards d'euros contre 7,63 milliards d'euros au 31 décembre 2010 et sont composées de dettes à vue pour 549,45 millions d'euros et de 4,57 milliards d'euros de dette à terme,
- Les dettes représentées par un titre s'établissent à 16,54 milliards d'euros contre 13,12 milliards d'euros fin 2010. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des encours de titres de créances négociables souscrits par CIF Euromortgage et sa décision de placer désormais auprès de la 3CIF une part significative de ses actifs sous forme de prêts sécurisés.
- Le poste "autres passifs" qui s'établit à 189,98 millions d'euros enregistre, à hauteur de 53,71 millions d'euros les garanties reçues des contreparties financières dans le cadre des opérations de couverture,
- Le compte de régularisation s'élève à 614,59 millions d'euros contre 539,54 millions d'euros à fin 2010 ; il est essentiellement constitué, au 30 juin 2011, d'intérêts courus et non échus sur swaps pour 539,63 millions d'euros,
- Les capitaux propres s'établissent à 224,90 millions d'euros - après distribution d'un dividende de 19,12 millions d'euros décidée par l'Assemblée générale du 4 mai 2011 - contre 233,64 millions d'euros fin 2010.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la 3CIF s'élève à la somme de 117.013.941 euros. Il est divisé en 764.797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune.

Il est entièrement détenu par Crédit immobilier de France Développement - CIFD à l'exception des actions détenues par les membres du Conseil d'administration à concurrence d'une action chacun. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

Entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2011, la 3CIF a remboursé trois de ses emprunts arrivés à échéance pour un montant de 193,70 millions d'euros.

Parallèlement, elle a émis un emprunt sous forme de placement privé d'un montant de 7 millions d'euros.

PERSPECTIVE POUR LA FIN 2011

D'ici la fin de l'exercice 2011, la 3CIF procédera au remboursement de plusieurs autres de ses emprunts qui arriveront à échéance pour un montant de 769 millions d'euros.

Elle complètera son programme d'émission à moyen et long terme en fonction des opportunités du marché.

Elle développera également sa recherche d'investisseurs à court terme par le placement de ses titres de créances négociables (certificats de dépôt et ECP).

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

A - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède, à tout instant, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les mandats d'administrateurs de Madame Marie Thérèse Algudo, Stéphane Bonnois et Roland Chauveau arrivaient à échéance à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Madame Marie Thérèse Algudo ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas postuler pour un nouveau mandat, l'Assemblée générale annuelle du 4 mai 2011 a pris acte de sa décision. Concernant Messieurs Stéphane Bonnois et Roland Chauveau, l'Assemblée générale a décidé de renouveler leurs mandats d'administrateurs pour une période de six ans qui s'achèvera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au 30 juin 2011, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert del Bianco, administrateur
- Monsieur Hervé Magne, administrateur,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, censeur.

Au titre de leurs fonctions au sein de la 3CIF, les membres du Conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit durant le premier semestre 2011.

B - DIRECTION GENERALE

Réuni le 12 décembre 2007 à l'issue de l'Assemblée générale mixte ayant modifié les statuts, le Conseil d'administration de la 3CIF a désigné à l'unanimité Monsieur Claude Sadoun en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Il a également réaffirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et a confirmé, à l'unanimité, Monsieur Claude Sadoun en qualité de Directeur général pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, le Conseil d'administration avait désigné, sur proposition de son Président, Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué et l'avait investi de l'ensemble des pouvoirs reconnus par la loi aux directeurs généraux délégués.

Messieurs Claude Sadoun et Patrick Amat sont tous deux dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Commissaires aux comptes titulaires détenus par Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit ainsi que ceux des Commissaires aux comptes suppléants détenus par Messieurs Michel Barbet Massin et Yves Nicolas arrivaient à échéance à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. L'Assemblée générale du 4 mai 2011 a décidé de renouveler, pour une période de six exercices qui s'achèvera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats des Commissaires aux comptes titulaires ainsi que celui de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel Barbet Massin et a nommé, pour la même durée, Monsieur Etienne Boris en qualité de Commissaire aux compte suppléant en remplacement de monsieur Yves Nicolas.

Au 30 juin 2011, le collège des Commissaires aux comptes de la société était représenté par :

- **Commissaires aux comptes titulaires :**

- Mazars - Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie - Représenté par Monsieur Franck Boyer
- PricewaterhouseCoopers Audit - 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine - Représenté par Messieurs Pierre Clavié et Antoine Priollaud.

- **Commissaires aux comptes suppléants :**

- Monsieur Michel Barbet Massin - Le Vinci 4 allée de l'Arche 92075 Paris la Défense
- Monsieur Etienne Boris 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine

AUTORISATION D'EMETTRE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En application de l'article L.228-40 du Code de commerce, Conseil d'administration avait, lors de sa réunion du 24 mars 2010, autorisé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2010, toute émission d'emprunts obligataires à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards d'euros ou son équivalent en devises et avait délégué à son Président ainsi qu'au Directeur général délégué - chacun pouvant agir séparément - tous pouvoirs à l'effet d'émettre sur tout marché, en une ou plusieurs fois, aux époques et aux conditions de forme, taux, durée, amortissement et devises qu'il jugeront convenables, tous emprunts obligataires de toute nature, y compris sous forme d'EMTN ou de titres subordonnés à durée indéterminée, dans cette limite de 15 milliards d'euros.

Cette autorisation a été renouvelée pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011 Par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 15 mars 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF

Comptes sociaux

Au 30 juin 2011

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF
3. HORS-BILAN
4. COMPTE DE RESULTAT
5. ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF	Note	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Caisse, banques centrales, ccp		13 854	46 080	66 085
Effets publics et valeurs assimilées	3	580 508	603 796	618 735
Créances sur les établissements de crédits	1	17 161 230	14 872 387	15 432 107
Opérations avec la clientèle	2	2 093 323	2 030 995	2 458 176
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	1 776 608	2 999 206	2 272 283
Actions et autres titres à revenu variable	3	678	678	678
Participations et autres titres détenus à L.T	4	45	46	47
Parts dans les entreprises liées	4	1	776	2 633
Immobilisations incorporelles	4	266	266	266
Immobilisations corporelles	4	0	0	1
Autres actifs	5	1 266 128	1 290 571	1 815 449
Comptes de régularisation	6	461 754	557 185	592 019
TOTAL ACTIF		23 354 395	22 401 986	23 258 479

contre-valeur k-euros des actifs en devise

BILAN PASSIF

PASSIF	Note	30/06/201 1	31/12/201 0	30/06/201 0
Dettes envers établissements de crédit	1	5 119 736	7 629 271	9 639 186
Opérations avec la clientèle	2	576 733	555 250	589 950
Dettes représentées par un titre	7	16 543 141	13 123 008	11 842 196
Autres passifs	8	189 980	150 288	159 095
Comptes de régularisation	9	633 154	644 352	736 261
Provisions	10	885	315	268
Dettes subordonnées	11	65 864	65 864	65 864
Fonds pour risques bancaires généraux	12	0	0	0
Capitaux propres hors FRBG	13	224 902	233 638	225 659
Capital souscrit		117 014	117 014	117 014
Primes d'émission		52 226	52 226	52 226
Réserves		14 596	13 584	13 584
Provisions réglementées et subventions d'investissement		12 771	12 771	11 686
Report à nouveau		17 911	17 810	17 810
Résultat de l'exercice		10 384	20 233	13 339
TOTAL PASSIF		23 354 395	22 401 986	23 258 479

contre-valeur k-euros des passifs en devise

HORS- BILAN

HORS BILAN	Note	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement	14	4 256 574	2 426 457	2 571 252
Engagements de garantie	14	6 067 924	5 895 366	4 721 532
Engagements sur titres	14	30 000	95 030	216 858
Autres engagements donnés	14			
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement	14	160 000	210 000	760 000
Engagements de garantie	14	6 407 904	3 713 346	3 118 633
Engagements sur titres	14			
Autres engagements reçus	14			

COMPTE DE RESULTAT

	Note	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
+ Intérêts et produits assimilés	16	823 369	1 710 716	886 385
- Intérêts et charges assimilées	17	- 807 239	-1 693 526	- 879 846
+ Revenus des titres à revenu variable	18		193	
+ Commissions (produits)	19	1 253	2 590	1 319
- Commissions (charges)	20	- 838	-2 706	-1 026
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	21	29	64	-11
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	3 057	11 946	10 671
+ Autres produits d'exploitation bancaire	23	13	-1	-1
- Autres charges d'exploitation bancaire	24	-5	26	
PRODUIT NET BANCAIRE		19 639	29 301	17 491
- Charges générales d'exploitation	25	-6 022	-10 260	-5 393
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		13 617	19 041	12 098
+/- Coût du risque	26	-570	-136	-67
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 047	18 905	12 031
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	959	2 786	1 308
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		14 006	21 691	13 339
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices	28	-3 622	-374	
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			-1 084	
RESULTAT NET		10 384	20 233	13 339

1. Faits marquants de la période

Le résultat au 30 juin 2011 se traduit par un bénéfice de 10 383 778.53 €.

1.1 Déclassement de titres

En date du 1^{er} janvier 2008, une analyse précise a été opérée sur la nature du portefeuille titres. Après avoir considéré, d'une part, l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il avait été décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie du portefeuille des titres de placement. Ce transfert s'était traduit au bilan par le reclassement de 2,01 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 30 juin 2011, l'encours de ce portefeuille transféré est de 1,18 milliard d'euros (note n°3). La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,06 millions d'euros est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 1,69 million d'euros dans le compte de résultat au 30 juin 2011 dans la rubrique « + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

D'autre part, pour les mêmes raisons que précédemment, il avait été transféré en date du 1^{er} avril 2010, une partie du portefeuille des titres de placement pour un montant de 525 millions d'euros. La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 1,724 million d'euros à la date de transfert avait été reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un effet positif de 0,04 millions d'euros sur le compte de résultat au 30 juin 2011.

1.2 Réserves spéciales de recouvrement et Réserves spéciales de rachat

En application du règlement de CIF Assets (le fonds commun de titrisation interne du Crédit Immobilier de France) et afin de, pour mieux protéger les porteurs des titres émis par le fonds contre le risque de défaillance des recouvreurs des créances qui lui sont cédées, un compte de Réserve Spéciale de Recouvrement est constitué par chaque filiale cédante dans les livres de la Caisse Centrale. Au 30 juin 2011, l'encours global est de 507,43 millions d'euros contre 509,98 millions d'euros au 31 décembre 2010, au passif du bilan.

Le compte de réserve spéciale de rachat, créé en octobre 2009 et géré par la 3CIF pour le compte de CIF Assets, a été supprimé aux termes de la modification du Règlement du Fonds intervenue en octobre 2010.

1.3 SFEF

Dans le cadre de l'article 6 II A de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, l'Etat et les sept plus grandes banques de la place avaient créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « Société ») dont l'objet était de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif était de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la Société étaient refinancés par des émissions de titres de créances qui sont garantis par l'Etat, à titre onéreux, dans les conditions définies par la loi. La SFEF avait procédé à différentes émissions obligataires qui avaient permis aux établissements adhérents de bénéficier des ressources ainsi levées. La 3CIF, avait bénéficié de ces financements pour un encours qui représentait 677,77 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces différents emprunts représentent au 30 Juin 2011 un encours de 601.14 millions d'euros.

1.4 PRET A COURT TERME COLLATERALISE

CIF Euromortgage avait consenti à la 3CIF, durant l'exercice 2010, divers prêts collatéralisés dans les conditions mentionnées à l'article L.211-38 du Code monétaire et financier, par la remise en pleine propriété de créances éligibles aux sociétés de crédit foncier. Ces opérations se sont poursuivies au cours du premier semestre 2011 et, au 30 juin 2011, la 3CIF bénéficie, de la part de CIF Euromortgage, d'un prêt sécurisé d'un montant nominal de 1,53 milliard d'euros (2,80 milliards au 31 décembre 2010). Les créances remises en garantie, représente un surdimensionnement de 145%, soit 2,23 milliards d'euros. Parallèlement, la 3CIF a mis en place au profit des filiales opérationnelles du groupe divers prêts également sécurisés dans les mêmes conditions pour un encours nominal total de 1,53 milliard d'euros (2,80 milliards au 31 décembre 2010), le montant total des garanties remises s'élevant à 2,56 milliards d'euros.

1.5 PRET COLLATERALISE- BILLET HYPOTHECAIRE

A compter du premier trimestre 2011, un nouveau financement est accordé par la 3CIF aux filiales opérationnelles en substitution aux billets hypothécaires qu'elles émettaient précédemment et qui étaient souscrits par CIF Euromortgage. Ce nouveau financement accordé par la 3CIF prend également la forme de prêts collatéralisés pour un encours nominal total ressortant, au 30 juin 2011 à 2,57 milliards d'euros, le montant total des garanties remises s'élevant à 3,84 milliards d'euros. Les créances remises en garantie par les filiales opérationnelles sont ensuite mobilisées par la 3CIF par billets hypothécaires auprès de CIF Euromortgage. Au 30 juin 2011, CIF Euromortgage détient un billet à ordre émis par la 3CIF d'un montant nominal de 2,57 milliards d'euros, les créances ainsi mobilisées représentant un surdimensionnement de 145%, soit 3,74 milliards d'euros.

1.6 CONVENTION DE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DE TRESORERIE

Durant l'exercice 2009, CIF Euromortgage avait conclu avec la 3CIF un certain nombre d'opérations : prêts à terme, prises en pension, souscriptions de certificats de dépôts d'une durée maximum d'un mois compte tenu du niveau de notation de la 3CIF. Rémunérées sur la base des placements à un mois, mais renouvelées régulièrement à leur échéance, ces opérations ont permis à la 3CIF de disposer de ressources stables sur l'ensemble du semestre. Afin de permettre à CIF Euromortgage d'obtenir une rémunération plus conforme à la durée réelle de ses placements auprès de la 3CIF et de limiter le gap entre le coût des ressources qu'elle a levées au cours de l'année 2009 et celui de ses placements auprès de la 3CIF, les deux établissements avaient conclu une convention de rémunération complémentaire au titre des liquidités que CIF Euromortgage avait mis à la disposition de la 3CIF durant tout l'exercice 2009 dans le cadre des opérations à court terme conclues entre les Parties. Au 31/12/2009, le complément de rémunération versée à CIF Euromortgage s'était élevé à 20,716 millions d'euros. Cette convention a été renouvelée à partir du 01 juillet 2010 et le complément de rémunération s'est élevé à 1,33 million d'euros pour le deuxième semestre 2010 et 4,22 millions d'euros pour le premier semestre 2011.

2. Principes et méthodes de présentation

2.1 Principes généraux

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-03 du CRC relatif aux documents de synthèse sociaux.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2011 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de spécialisation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêt, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

2.2 Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif des arrêts au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2010.

2.3 Notes aux Etats Financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : Engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part.

Natures de dépréciations et provisions

A) Dépréciations individualisées sur activité de crédit

- Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : *Coût du risque*.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

- Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques et principalement l'évolution des « spreads » de contrepartie, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a constitué un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteignait 10 672 K€ et a été intégralement repris au 31 décembre 2009 et est donc toujours nul au 30 juin 2011.

C) Provision Retraite

Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. La Caisse Centrale doit en effet faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités fixées par la Convention Collective qui lui est applicable et conformément à la loi portant sur la réforme des retraites du 21 août 2003, selon laquelle la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint son âge de départ à la retraite, indépendamment du nombre de trimestres cotisés. A ce titre, ont été provisionnées dans les comptes les indemnités de départ en retraite dues à l'ensemble du personnel, qui s'élèvent à 38 076€ au 30 juin 2011.

Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis aux cours de change officiels en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

Portefeuille titres

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a appliqué les règles définies dans le règlement n°90-01 relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable dans les comptes clos au 30 juin 2011.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- ***Titres de transaction :***

Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

La Caisse Centrale ne détient aucune position en portefeuille de titres de transaction.

- ***Titres de placement :***

Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix

d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

- *Titres de l'activité de portefeuille :*

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

- *Titres d'investissement :*

Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition soit comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : *Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.*

Conformément à la réglementation, les titres d'investissement ne sont pas dépréciés à hauteur des moins-values latentes sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dépréciation est classée en *coût du risque.*

- *Autres titres détenus à long terme*

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que la Caisse Centrale entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : *Revenus des titres à revenu variable*.

- *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciations, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : *Gains nets sur actifs immobilisés*.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

- **Méthode de valorisation des titres acquis :**

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel, des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

Immobilisations et charges différées ou à étaler

Le règlement 2002-10 du CRC, complété par les règlements 2003-07 et 2004-06, par l'avis 2004-15 du CNC ainsi que les avis du comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. La Caisse Centrale a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Logiciels	3 ans à 8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable
Œuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans
Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Par ailleurs, l'avis N°2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2005.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires, ainsi que les frais d'émission, sont désormais amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : *Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe*.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié.

L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

A) Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée)
- Macro couverture (gestion globale de bilan)
- Positions ouvertes isolées
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions ouvertes isolées est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position ouverte isolée.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

B) Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

La Caisse Centrale a classé l'ensemble de ses opérations optionnelles et contrats à terme en couverture affectée.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, la Caisse Centrale a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments les plus ou moins-values au 30/06/2010.

D) Méthode de valorisation des instruments financiers à terme :

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Caisse Centrale estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Impôt sur les sociétés

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Depuis le 01 janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

4. Solidarité financière du groupe CIFD

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, dont la Caisse Centrale et à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

5. Notes sur les postes

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

1 CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ACTIF	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010	PASSIF	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Créances à vue	505 642	373 529	1 783 193	Dettes à vue	549 448	72 861	4 385 298
comptes ordinaires	395 173	373 360	403 009	comptes ordinaires	549 416	72 835	62 080
prêts et pension au jour le jour	110 469	169	1 380 184	emprunts au jour le jour	32	26	4 323 218
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
valeurs non imputées	0	0	0	autres sommes dues	0	0	0
Créances à terme	16 655 588	14 498 858	13 648 914	Dettes à terme	4 570 288	7 556 410	3 392 496
prêts à terme	16 654 062	14 497 332	13 647 389	emprunts à terme	4 570 288	7 556 410	5 253 888
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée			
valeurs non imputées	0	0	0				
prêts participatifs	0	0	0				
autres prêts subordonnés	1 526	1 526	1 525				
TOTAL	17 161 230	14 872 387	15 432 107	TOTAL	5 119 736	7 629 271	9 639 186
<i>dont créances rattachées</i>	<i>19 164</i>	<i>16 909</i>	<i>15 125</i>	<i>dont dettes rattachées</i>	<i>2 376</i>	<i>2 602</i>	<i>14 533</i>

Au 30/06/2011, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Elle n'a constitué à ce jour aucune dépréciation enregistrée à l'actif du bilan au titre de son activité de prêt interbancaire et vis à vis du réseau du Crédit Immobilier de France.

2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010	PASSIF	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Créances commerciales	0	0	0	Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres concours à la clientèle	2 045 184	1 957 517	2 437 781	à vue	0	0	0
crédits à l'exportation	0	0	0	à terme	0	0	0
crédits de trésorerie	5 549	5 392	5 769				
crédits à l'équipement	0	0	0	Autres dettes	50 666	26 994	58 272
crédits à l'habitat	0	0	0				
prêts participatifs	3 402	3 402	3 887	à vue	50 666	26 994	58 272
autres prêts subordonnés	38		43	titres donnés en pension livrée	0	0	0
titres reçus en pension livrée	0	0	0	autres dettes à vue	0	0	0
prêts à la clientèle financière	2 001 747	1 909 145	2 389 786				
autres concours à la clientèle	34 448	39 578	38 433				
Comptes ordinaires débiteurs	47 041	72 324	18 915	à terme	526 067	528 256	507 988
Créances douteuses sur la clientèle	1 411	1 467	1 753				
Opérations d'affacturage	0	0	0	titres donnés en pension livrée	18 633	18 271	17 904
Dépréciation créances douteuses	-313	-313	-274	autres dettes à terme	507 434	509 985	513 975
TOTAL	2 093 323	2 030 995	2 458 176	TOTAL	576 733	555 250	589 950
<i>dont créances rattachées</i>	5 176	3 627	2 167	<i>dont dettes rattachées</i>	9 336	8 974	8 607

Au 30/06/2011, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur la clientèle, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Parmi les « créances sur la clientèle » figurent principalement :

- Un prêt consenti à l'Action Logement (ex : U.E.S.L :Union Economique et Sociale pour le Logement) qui représente les organismes collecteurs du 1% Logement.
- Des prêts consentis à des S.A. d'H.L.M pour 5 250 821 euros.

Le prêt consenti à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est classé en créances douteuses. La quote-part susceptible de ne pas être recouvrée est dépréciée à 100% et s'élève à 313 K€.

3 PORTEFEUILLE TITRES

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	32 312	602 934	678	635 924
Titres d'investissement (1)	548 196	1 173 674	0	1 721 870
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
TOTAL	580 508	1 776 608	678	2 357 794
<i>dont créances rattachées</i>	11 195	6 927	0	18 122
<i>dont surcotes/décotes sur titres de placement</i>		-308	0	-308
<i>dont surcotes/décotes sur titres d'investissement</i>	0	-958	0	- 958
<i>dont titres prêtés</i>	0	0	0	0
<i>dont titres donnés en pension livrés (nominal +/-S/D)</i>		18 633	0	
<i>dont titres cotés</i>		1 769 681	0	
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>	569 313	0		
<i>dont titres participatifs</i>		0		
<i>dont autres titres subordonnés</i>		0		

Le portefeuille de titres de placement classé dans la catégorie « obligations et autres titres à revenu fixe » est composé de RMBS et obligations diverses.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » se compose exclusivement d'actions.

Les titres de placement privés sont dépréciés à hauteur des moins-values latentes, soit 2 075 K€ au 30 Juin 2011

(1) La valorisation de l'ensemble du portefeuille des Titres d'Investissement est de 1 608 367 K€.

4 ACTIF IMMOBILISE

	BRUT 31/12/2010	ACQUISITIONS ou TRANSFERT	CESSIONS ou REMBOURSEMENTS ou Impact taux de change	BRUT 30/06/2011	DEPRECIATIONS AMORT	NET 30/06/2011
Titres de participation et parts sur entreprises liées	6 398	0	0	6 398	6 352	46
Immobilisations incorporelles	1 709		0	1 709	1 443	266
Immobilisations corporelles	189	0	0	189	189	0
TOTAL	8 296	0	0	8 296	7 984	312

4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Forme juridique	Capital x propres	Capital	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	PNB ou C.A	Dividendes Perçus en 2010	Résultat du dernier exercice clos	Date de clôture
A FILIALES ET PARTICIPATIONS					6 351	<385						
A.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS (+50%)												
A.2 PARTICIPATIONS (10 à 50%)												
CIF Services	GIE	-1 503	2	17,65%	<1	<1	4 487	0	13 516	0	-672	30/06/2011
GIE I-CIF	GIE	1709	20 000	31.75%	6 350	<384	27 520	0	15 951	0	-3 537	30/06/2011
B FILIALES ET PART. NON REPRISES EN A					47	45						
B.1 FILIALES NON REPRISES EN A												
a. filiales françaises												
b. filiales étrangères												
B.2 PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A												
a. filiales françaises					1	1				0		
b. filiales étrangères					46	45				0		
TOTAL					6 398	46	0	0		0		

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Frais d'établissement			
- frais de constitution			
- frais de premier établissement			
- frais d'augmentation de capital & opérations diverses			
Frais de recherche et développement			
- travaux de recherche fondamentale			
- recherche appliquée			
- développement expérimental			
Fonds commercial			
Certificat d'association FGD	266	0	266
Autres	1 442	-1 442	0
TOTAL	1 708	-1 442	266

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Agencements et installations			0
Matériel de Bureau et informatique			0
Mobilier de bureau	189	-189	0
Matériel de transport			0
TOTAL	189	-189	0

5 AUTRES ACTIFS

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Instruments conditionnels achetés	112 492	92 771	87 847
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0	0
Autres débiteurs divers	3 254	3 341	3 507
Stocks et emplois divers	0	0	0
Autres actifs divers (1)	1 150 266	1 194 400	1 724 000
Créances douteuses nettes	221	221	221
Créances rattachées	116	59	95
Dépréciation créances douteuses	-221	-221	-221
TOTAL	1 266 128	1 290 571	1 815 449

(1) Les opérations retracées sur la ligne « autres actifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties. Les créances douteuses sont relatives à des taxes étrangères retenues à la source au cours d'exercices antérieurs. Elles sont intégralement dépréciées.

6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (4)	2 191	30 520	56 778
- Comptes d'écart (1)	18 702	20 093	21 750
- Pertes Potentielles	0	0	0
- Pertes sur instruments de couverture (2)	14 382	16 660	14 201
- Primes des titres à revenu fixe - Obligations	21 809	23 008	26 909
- Charges à répartir	11 311	13 287	17 185
- Charges constatées d'avance	7 598	8 035	10 004
- Produits à recevoir (3)	385 761	445 581	445 192
- Divers	0	0	0
TOTAL ACTIF	461 754	557 185	592 019

(1) Il s'agit principalement du solde des pertes sur OAT utilisés comme instruments de couverture, classés, avant leur cession, en titres de placement.

(2) Ce solde représente le cumul des soultes sur swaps perdantes après étalement de la période.

(3) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

Le montant non amorti des primes de remboursement sur titres émis est nul.

(4) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.

7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaires & T.C.N (1)	14 351 176	10 311 296	8 629 469
Emprunts obligataires	2 191 965	2 811 712	3 212 727
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0
TOTAL	16 543 141	13 123 008	11 842 196
dont dettes rattachées	124 189	149 929	93 377

(1) au 30 juin 2011 : dont PCBH pour 2,571 milliards d'euros.

		En milliers de devises				En milliers d'euros
Devise d'émission	DEV	Montant au 31/12/2010	Emissions /réescompte	Échéance/ Rachat /réescompte	Montant au 30/06/2011	Montant au 30/06/2011
BCBH EMIS	EUR		2 570 000		2 570 000	2 570 000
TCN EMIS	EUR	10 067 763	32 158 855	30 685 871	11 540 747	11 540 747
TCN EMIS	GBP	17 850			17 850	19 778
TCN EMIS	HKD	-			-	-
TCN EMIS	JPY	8 000 000	1 000 0000		9 000 000	77 419
TCN EMIS	USD	28 000			28 000	19 373
TCN EMIS	PLN	60 000			60 000	15 037
TCN EMIS	CZK	884 516		412 167	472 349	19 402
TCN EMIS	CHF	-			-	-
TCN EMIS						11 691 756
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	EUR	2 494 133		563 100	1 931 033	1 931 033
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	JPY	0			0	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	USD	328 000			328 000	226 943
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						2 157 976
Total des valeurs nominales						16 419 732
Dettes Rattachées / Créances rattachées						123 409
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						16 543 141

8 AUTRES PASSIFS

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Instruments conditionnels vendus	112 940	92 856	87 539
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0	0
Créditeurs divers (1) (2)	23 318	1 450	14 187
Autres passifs divers	53 710	55 976	57 364
Dettes rattachées	12	5	5
TOTAL	189 980	150 288	159 095

Les opérations retracées sur la ligne « autres passifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

(1) Au 30 juin 2011, les dettes fournisseurs sont de 275K€ avec un paiement à 30 jours.

(2) Au 30 juin 2011, les dividendes 2010 à verser aux actionnaires sont de 19 120K€.

9 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)			0
- Comptes d'écart (2)	29 213	31 292	33 633
- Gains Potentiels	0	0	0
- Gains sur instruments de couverture (3)	61 271	69 571	83 582
- Produits constatés d'avance (4)	2 889	3 811	4 869
- Charges à payer (5)	539 631	539 538	614 035
- Divers (6)	150	140	142
TOTAL PASSIF	633 154	644 352	736 261

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.

(2) Le solde représente le cumul des gains sur OAT utilisés comme instruments de couverture.

(3) Ce solde correspond à hauteur de 59 363K€ au solde des soultes de swaps gagnantes, après étalement de la période.

(4) Dont solde restant à étaler de :

- frais de remboursement anticipé 2 068K€,

- primes de couverture : 738K€

- primes d'émission sur titres à revenu fixe : 79K€

(5) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

(6) Il s'agit du compte de séquestre Lehman Brothers.

10 PROVISIONS et DEPRECIATIONS

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS						
	CLOTURE 31/12/2010	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES MOUVEMENT S	CLOTURE 30/06/2011
			UTILISEES	NON UTILISEES		
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF						
- Effets publics et assimilés	1 668			37	0	1 631
- Créances sur établissements de crédit	0					0
- Créances sur la clientèle	313					313
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : placement	4 401			2 675		2 075
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : investissement	10 880	349		1 698		9 182
- Titres de participations, parts dans les entreprises liées	5 576	775				6 351
- Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
- Actions propres	0					0
- Autres actifs	221					221
TOTAL	23 060	1 184		4 410	0	19 773
<i>- dont provisions constituées au titre du risque pays</i>	0	0	0	0	0	0
AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF						
- provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
- provisions pour risque pays	0					0
- provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
- provisions pour charges de retraite	38					38
- autres provisions pour risques et charges	0					0
- dont provisions pour restructuration	0					0
- dont provisions pour situation nette de participations (1)	277	470				747
- dont provisions pour impôts	0			0		0
- dont provisions pour litige	0	100				100
- dont autres provisions pour risques et charges	0					0
	315	570				885

(1) la variation de la dépréciation sur situation nette a été calculée sur la base de comptes provisoires des GIE

11 DETTES SUBORDONNEES : DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

L'évolution de ce poste est retracée dans le tableau suivant :

Postes	Solde au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Solde au 30 juin 2011
Fonds de capitalisation	65 864			65 864

Le Fonds de Capitalisation a été alimenté durant les premières années de la 3CIF par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation était de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposés à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.

12 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Au 31 décembre 2009, le fonds pour risques bancaires généraux, antérieurement constitué, avait été repris en totalité.

13 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT (ET HORS FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX)

Postes	Solde au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 décembre 2010	Projet d'affectation du résultat 2011
Capital	117 014			117 014	
Primes d'émission	52 226			52 226	
Réserve légale	7 727	1 011		8 738	
Réserve réglementée	0			0	
Provisions réglementées	12 771			12 771	
Réserves ordinaires	5 858			5 858	
Report à nouveau	17 809	102		17 911	
Résultat	20 233	10 384	-20 233	10 384	
Total	233 638	11 497	-20 233	224 902	
Distribution de dividendes					
Nombre d'actions émises	764 797			764 797	
Valeur nominale en euros	153			153	

Le capital social de la Caisse est composé au 30 juin 2011 de 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros. Il est détenu à 99,89% par Crédit Immobilier de France Développement.

INFORMATIONS SUR LES POSTES D'ENGAGEMENTS HORS-BILAN

14 HORS BILAN HORS I.F.A.T. (Instruments Financiers A Terme)			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Engagements donnés (1)			
Engagements de financement	4 256 573	2 426 457	2 571 252
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 373 851	1 586 101	1 750 651
Engagements en faveur de la clientèle	882 722	840 356	820 601
Engagements de garantie	6 067 924	5 895 366	4 721 533
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	6 067 044	5 894 486	4 720 494
Engagements d'ordre de la clientèle	880	880	1 039
Engagements sur titres	30 000	95 030	216 859
Titres acquis avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements donnés	30 000	95 030	216 859
Autres engagements donnés			
Opérations de promotion	1 522 265		
Opérations de change			
Autres	1 522 265		
Engagements reçus			
Engagements de Financement	160 000	210 000	760 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	160 000	210 000	760 000
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de Garantie	6 407 904	3 713 346	3 118 633
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 407 904	3 713 346	3 118 633
Engagements sur Titres			
Titres vendus avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements reçus			
Autres engagements reçus			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
Engagements douteux			
Engagement de retraite			

(1) Dont : Engagements donnés / Entreprises liées :	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Engagements de financement	3 373 200	1 585 450	2 596 733
Engagements de garantie	0	689	2 517 637

15 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	30/06/2011			31/12/2010	30/06/2010
	opérations de couverture	opérations de gestion de position	Total	Total	Total
Opérations de taux	184 609 062		184 609 062	180 380 673	170 561 447
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	184 609 062		184 609 062	180 380 673	170 561 447
opérations fermes	175 594 311		175 594 311	171 259 695	161 174 959
swaps	174 511 311		174 511 311	168 795 195	159 989 959
accords de taux futurs	1 083 000		1 083 000	2 464 500	1 185 000
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles	9 014 752		9 014 752	9 120 978	9 386 488
options	81 993		81 993	81 993	81 993
contrat de taux plafond et plancher	8 932 759		8 932 759	9 038 985	9 304 495
<i>Dont : Instruments conditionnels achetés</i>	4 530 865		4 530 865	4 576 087	4 606 886
<i>Dont : Instruments conditionnels vendus</i>	4 401 893		4 401 893	4 462 898	4 697 609
Opérations de change	381 003		381 003	385 273	395 367
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	381 003		381 003	385 273	395 367
opérations fermes					
swaps financiers et swaps de change	381 003		381 003	385 273	395 367
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					
Autres opérations					
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>					
opérations fermes					
swaps					
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	30/06/2011		31/12/2010		30/06/2010	
	Opérations de couverture		Opérations de couverture		Opérations de couverture	
	Nominal	Valorisation 1	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation
Swaps de taux	174 511 311	-229 010	168 795 195	-148 372	159 989 959	-194 854
Accords de taux futurs	1 083 000	-249	2 464 500	-51	1 185 000	-545
Options	81 993	-825	81 993	-1 098	81 993	-797
Contrats de taux plafond et plancher	8 932 752	307	9 038 985	1 278	9 304 495	979
Cross Currency Swaps	381 003	-7 158	385 273	-27 232	395 367	-48 470
TOTAL	184 990 059	-236 935	180 765 946	-175 475	170 956 814	-243 687

La juste valeur des instruments est déterminée par applications de modèles et techniques d'évaluation.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

16 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Etablissement de crédit	650 532	1 285 981	663 634
Clientèle	150 638	384 237	203 732
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 199	40 465	19 015
Autres produits assimilés		33	4
TOTAL	823 369	1 710 716	886 385

17 INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Etablissement de crédit	-638 248	-1 334 332	-709 732
Clientèle	12 667	-33 105	- 4 245
Obligations et autres titres à revenu fixe	-181 620	-326 015	-165 825
Dettes subordonnées	-38	-74	-44
Autres charges assimilées	0	0	0
TOTAL	- 807 239	-1 693 526	-879 846

18 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Revenus des participations & autres titres LT	0	193	0
Revenus des parts dans entreprises liées (1)			
TOTAL	0	193	0

19 COMMISSIONS PRODUITS

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Opérations avec établissements de crédit	58	451	322
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	1 195	2 139	997
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	1 253	2 590	1 319

20 COMMISSIONS CHARGES

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Opérations avec établissements de crédit	-241	-1 085	-276
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Opérations sur titres	-15	-246	-74
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	-582	-1 375	- 676
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	-838	-2 706	-1 026

21 GAIN OU PERTE SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Opérations sur titres de transaction	0	0	0
Opérations de change	29	64	-11
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
TOTAL	29	64	-11

22 GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Titres de placement	3 057	11 946	10 671
plus et moins-values réalisées	730	10 912	6 645
dotations et reprises sur dépréciation	2 327	1 034	4 026
frais d'acquisition	0	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0
plus et moins-values réalisées	0	0	0
dotations et reprises sur dépréciation	0	0	0
frais d'acquisition	0	0	0
TOTAL	3 057	11 946	10 671

23 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Divers (1)	13	-1	-1
TOTAL	13	-1	-1

24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Charges refacturées	0	0	0
Divers	-5	26	0
TOTAL	-5	26	0

25 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Frais de personnel	- 1 603	-3 417	-1 605
Salaires et traitements	-895	-2 032	-970
Charges sociales	-514	-965	-448
Intéressement et participation	-54	-124	-56
Autres	-140	-291	-143
Dotations et reprises de provisions	0	-5	12
Refacturations	0	0	0
Frais administratifs nets	-5 054	-8 113	-- 4 423
Impôt et taxes	-1 180	-861	- 811
Services extérieurs	-3 874	-7 252	-3 612
Autres	0	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0	0
Refacturations	635	1 270	635
TOTAL	- 6 022	-10 260	-5 393

EFFECTIF			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Effectifs salariés	29	30	32
Direction et cadres	28	27	30
Agents de maîtrise			
Collaborateurs	1	3	2
Effectifs utilisés	29	30	31

La Caisse Centrale n'a versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'administration au cours des trois derniers exercices.

Aucune rémunération, avance ni crédit n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Taxe Professionnelle	0	0	0
Honoraires	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
TOTAL	0	0	0

26 VENTILATION DU COÛT DU RISQUE			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Coût du risque sur établissements de crédit	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur la clientèle	-470	-136	-67
dotations nettes aux provisions & dépréciations	-470	-136	-67
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
coût FGAS	0	0	0
Coût du risque sur portefeuille titres	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur autres opérations	100	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	100	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
TOTAL	-570	-136	-67

27 GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES			
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Immobilisations financières	959	2 786	1 308
plus et moins values réalisées			0
dotations et reprises sur dépréciations	959	2 786	1 308
Immobilisations incorporelles			0
Immobilisations corporelles			0
TOTAL	959	2 786	1 308

28 IMPOTS SUR LES BENEFICES			
	base	taux d'imposition	Impôt
Impôt afférant au résultat courant			
taux normal (avec contribution sociale)	10 554	34,31	3 622
taux réduit des plus-values à long terme	0	0	0
Impôt afférant au résultat exceptionnel			0
Crédits d'impôt			0
Avoirs fiscaux			0
IS relatif aux exercices antérieurs			0
Rappel d'impôts			0
Charge fiscale de l'exercice			3 622

La Caisse Centrale est entrée, à compter du 01/01/2006, dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

29 VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE

VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE					
	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF (1)	4 986 564	4 935 992	2 018 877	9 057 365	20 998 798
Créances sur établissements de crédit	4 795 823	4 838 522	1 198 569	6 309 153	17 142 067
Opérations avec la clientèle	49 057	6 427	330 308	1 701 258	2 087 050
Obligations et autres titres à revenu fixe	141 684	91 043	490 000	1 046 954	1 769 681
PASSIF (2)	9 095 190	6 761 082	4 537 637	1 775 664	22 169 573
Dettes envers les établissements de crédit	3 299 098	1 533 750	25 000	259 512	5 117 360
Opérations avec la clientèle	50 667		9 297	507 434	567 397
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (3)	5 745 425	5 227 332	4 503 340	1 008 718	16 484 815
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	72 459 512	14 327 700	23 782 535	74 420 318	184 990 065
Opérations de gré à gré	72 459 512	14 327 700	23 782 535	74 420 318	184 990 065
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) créances brutes hors créances rattachées et douteuses

(2) dettes hors dettes rattachées

(3) dont dettes subordonnées 65 864 k€

30 TABLEAU DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Résultat avant impôts	14 006	20 607	13 339
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes aux provisions	-3 491	-5 065	-5 893
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement			
+/- (Produits)/charges des activités de financement	-730	-10 912	-6 645
+/- Autres mouvements	87 295	-81 435	-24 736
- Impôts	-3 622	-374	0
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	79 452	-97 786	-37 274
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-5 142 439	-252 420	-1 703 892
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-40 846	-265 004	-657 445
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5 093 332	-1 720 800	-2 602 342
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	61 074	10 076	19 055
- Impôts versés			
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-28 879	-2 228 147	-4 944 625
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	64 579	-2 305 326	-4 968 560
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	197 293	1 643 523	1 025 007
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	0	2 483	626
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	197 293	1 646 006	1 025 633
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-19 120	-13 017	-13 017
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-619 747	-990 540	-589 524
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-638 867	-1 003 556	-602 541
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-376 995	-1 662 877	-4 545 468
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	46 080	200 472	200 472
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	300 525	1 809 010	1 809 010
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	13 854	46 080	66 085
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-44 243	300 525	-2 602 071
Variation de la trésorerie nette	-376 995	-1 662 877	-4 545 468

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013.941 Euros
26-28 rue de Madrid 75008 Paris
Siren 339 350 712 Rcs Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Cedex Neuilly Sur Seine

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration, dans un contexte caractérisé par une crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 31 août 2010

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre CLAVIE

Mazars
Franck BOYER

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Je soussigné, Patrick Amat, directeur général délégué de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France,

Atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Fait à Paris, le 30 août 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line and a diagonal stroke extending upwards and to the right.

Patrick Amat
Directeur général délégué